[ATELIERS PUBLICATIONS & SCIENCE OUVERTE] - LE LIBRE ACCÈS FAIT SA RENTRÉE !

Le libre accès fait sa rentrée ! Durant tout le mois d'octobre 2021, vos bibliothécaires vous proposent d'élargir la semaine internationale du libre accès en un Open Access Month.

>> Ateliers de 30minutes pour vous découvrir comment publier en libre accès

En visioconférence

Chercheuses et chercheurs, venez découvrir la publication " idé**HAL**e**" en visioconférence avec vos bibliothécaires dans le cadre de l'Open Access Month**

Plébiscités l'année dernière, les **ateliers en distanciels** pour vous initier à la publication en accès ouvert reviennent :

- » Dépôt dans HAL
- » Identifiants du chercheur (ORCID, idHAL, idRef)
- » Loi pour une république numérique : vos droits pour partager vos publications

Inscrivez-vous via le formulaire ci-dessous en sélectionnant un créneau et une thématique.
Un lien Zoom vous sera ensuite envoyé et il ne vous restera plus qu'à partager votre écran et à vous laisser guider !

Votre mail (*)

Votre fonction (*)

Indéfini(e) Chercheur·se Administratif Doctorant·e Autre

Sélectionner un créneau (*)

Indéfini(e) Mercredi 27/10/21 12h-12h30 Mercredi 27/10/21 14h-14h30 Jeudi 28/10 /21 14h-14h30 Vendredi 29/10/21 14h-14h30 Vendredi 29/10/21 14h30-15h L'atelier m'intéresse mais aucune date ne me convient

Sélectionner une thématique (*)

Indéfini(e) Dépôt dans HAL Identifiants chercheur (ORCID, idHAL ...) Vos droits pour partager vos publications

ÉCOUTEZ LE MOT À SAISIR

Validation de saisie (*)

Valider

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Ce droit peut s'exercer directement en écrivant à l'adresse dpo@uvsq.fr.

Argumentaire

Le 15 mai 2020 dernier Alexis Constantin, Vice-Président Recherche, soulignait les failles de notre système de publication scientifique, mises en lumière par la pandémie de COVID-19. « Comment expliquer qu'une publication sur la Covid-19 soit réservée à une partie restreinte de la communauté scientifique ? » nous interpellait-il.

Si le mouvement de l'open access n'en est plus à ses balbutiements – courant 2021 le « Plan S » sera mis en place par exemple – le chemin à parcourir pour ouvrir systématiquement les publications scientifiques n'est pas encore tracé, comme le montre le Baromètre français de la Science Ouverte : en 2018, le taux de publications en accès restreint s'élevait à 51 %. Comment les chercheurs accèdent-ils à ces dernières ? La réponse est simple, ils y accèdent via leurs institutions, qui chaque année payent d' importantes sommes aux éditeurs. Mais cela reste peu connu de la communauté et des citoyens. Combien d'entre nous, personnels de l'UVSQ, savent que notre université dépense chaque année 650 000 € pour permettre l'accès à (une partie) de ces publications ? Tous les établissements de recherche payent des sommes conséquentes pour accéder aux publications ; le budget national annuel est ainsi estimé à 100 millions d'€uros (cf. « Qui a peur de la science ouverte ? », le Monde, fév. 2019).

Le mouvement de l'open access ne vise pas à supprimer ce budget – tout système de publication scientifique a un coût – il vise par contre à donner davantage de contrôle à la communauté scientifique, de sorte à éviter que le prix des accès à ces publications ne flambe. Les établissements subissent en effet des augmentations perpétuelles. À l'UVSQ nous observons une hausse de 36 % en 10 ans pour l'éditeur Elsevier. Plus fortement, le mouvement est animé par des valeurs éthiques : la recherche étant financée par des fonds publics, travaillons à ce que ses produits soient diffusés publiquement.

Il est par ailleurs fréquent d'entendre « l'open access coûte cher », ce à quoi il faut répondre que ce n'est pas l'open access lui-même qui coûte cher, mais les solutions profilées par les grands éditeurs commerciaux. Le marché est en effet dominé par un

oligopole qui dicte ses règles. Il faut rappeler que le mouvement existe en dehors de ces ersatz : déposer son article dans HAL ne coûte rien sinon quelques minutes et la Loi pour une république numérique donne ce droit de dépôt aux auteurs. De plus, les revues en open access sans frais de publication sont plus nombreuses que celles avec frais (voir le DOAJ). Finalement, l'accès ouvert nous invite, à l'heure du web, à revoir nos habitudes pour un partage plus éthique des produits de la recherche. Nous invitons donc la communauté à se saisir de ces questions et à contribuer.

Contact : hal.bib@uvsq.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cliquez ici pour en savoir plus sur la semaine internationale du libre accès